

A

Monsieur Emmanuel CHIVA
Président Directeur Général de l'ONERA

Objet : Alerte fortes chaleurs – Demande d'état des lieux, mesures immédiates et plan d'action global

Monsieur le Président,

En notre qualité de représentants du personnel, nous souhaitons porter à votre connaissance une situation préoccupante concernant les risques liés aux fortes chaleurs dans nos établissements. Les données et rapports, notamment ceux de la Direction Générale du Travail, démontrent que les épisodes de chaleur extrême ne sont plus exceptionnels et que les mesures actuelles sont insuffisantes pour garantir la santé et la sécurité des salarié·es.

La CGT souhaite attirer votre attention sur la nécessité urgente d'adapter l'organisation du travail, les infrastructures et les moyens de prévention face aux épisodes de fortes chaleurs, désormais récurrents et structurels. Les constats établis démontrent que les vagues de chaleur constituent un risque majeur pour la santé des salarié·es et pour la continuité des activités.

Notre démarche s'inscrit dans une logique de prévention, d'anticipation et de protection des salarié·es. Nous demandons la mise en place d'un plan d'action global, incluant des mesures immédiates, à moyen et long terme, pour garantir la sécurité et la santé au travail.

Nous vous rappelons que depuis le décret n°2025-482, les obligations légales en matière de prévention des risques liés aux fortes chaleurs ont été renforcées. Il est impératif que ces obligations soient pleinement respectées pour assurer la sécurité des salarié·es.

Or, nous constatons que plusieurs points restent non conformes dans nos établissements en Ile-de-France et en Province, et demandons une mise à jour rapide des documents et des mesures de prévention.

En conséquence, face à ces vagues de chaleurs à répétition en 2026 et qui sont amenées à se poursuivre selon les experts, la CGT revendique un plan d'adaptation national de l'ONERA.

1. Un risque structurel, nationalement documenté

Les épisodes de chaleur extrême ne sont plus exceptionnels. Selon le bilan consolidé de la DGT :

- 1 717 interventions de l'inspection du travail ont été réalisées durant l'été 2024 ;
- 11 accidents du travail probablement liés à la chaleur, dont 7 mortels, ont été recensés ;
- En 2025, 9 accidents du travail mortels possiblement liés à la chaleur ont été signalés.

Ces chiffres démontrent que le risque est désormais mortel, récurrent, et qu'il impose une adaptation urgente des organisations de travail et des infrastructures.

2. Constats dans nos établissements

Les relevés effectués dans bon nombre de nos bâtiments à Châtillon et Palaiseau ont montré des températures allant jusqu'à 38°C.

Force est de constater que les mesures prises par la direction locale se sont révélées insuffisantes : très peu de salles climatisées, dont certaines étant des salles de réunion, peu disponibles une partie du temps, et une gestion du télétravail conditionnée à l'accord managérial.

La gestion de la 1^{ère} canicule, il y a quelques semaines, à Châtillon a été particulièrement défailante : les mesures n'ont été mises en place que le mercredi 24 juin, soit beaucoup trop tard, lorsqu'on sait que dès le 20 juin, Météo-France plaçait l'ensemble des départements de la région Ile-de-France en vigilance rouge « *canicule extrême* ».

Aucun local climatisé n'était disponible, à l'exception de la salle de réunion Contensou.

Des tables ont été installées dans des zones libres, mais les salarié·es ont dû attendre l'intervention de la DSI pour pouvoir se connecter en nombre suffisant.

Les commandes de ventilateurs ont été notoirement insuffisantes face à la demande, avec une rupture de ceux-ci dès l'approvisionnement.

Des réponses inappropriées ont aussi pu être apportées au personnel, les renvoyant à télétravailler, alors même que ceux-ci ne disposaient pas forcément d'un endroit plus frais ou ventilé chez eux.

Les stagiaires n'ont pas forcément été accompagné de façon uniforme, n'ayant pas la possibilité de télétravailler, ils ont pour certain.e.s pu se retrouver en situation de détresse.

La gestion de la canicule sur le centre de Palaiseau n'a pas été meilleure, bien que la direction du centre ait pu rappeler par mail à diffusion générale que des salles de réunion climatisées, dites salles « Fraîcheur », étaient utilisables pour déplacer les postes de travail et que quelques bureaux climatisés au Aj étaient disponibles, sous réserve d'obtenir l'autorisation de la direction de centre pour s'y installer...

Il est par ailleurs regrettable que la direction de centre de Palaiseau n'ait pas pris l'initiative d'ouvrir les portes du nouveau bâtiment de l'infirmerie de Palaiseau, entièrement climatisé aux salarié.e.s, pour l'accès à la salle café, à la salle de repos ou encore à deux bureaux actuellement complètement vides faute d'infirmières en poste...

Les représentants du personnel attendent à minima la communication des Services de Santé au Travail de l'ONERA en période exceptionnelle et qui dure.

En outre, c'était sans compter la panne de la climatisation intervenue dans le bâtiment N qui a notamment entraîné l'arrêt du serveur de calcul pendant trois jours et eu un impact sur l'activité des ingénieurs du DTIS.

Dans les bâtiments où les fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir, la situation devient critique en cas de panne. Elle l'est tout autant voire encore plus dans les locaux classifiés dans lesquels travaillent nos collègues sans possibilité pour eux de télétravailler.

Cette situation est inquiétante car elle aura vocation à se reproduire dans les nouveaux bâtiments PRISME avec des fenêtres ne pouvant toujours pas s'ouvrir, malgré les demandes récurrentes des représentants du personnel.

Nous demandons des mesures de secours pour ces bâtiments, et des adaptations sur les projets des futurs bâtiments dont la construction n'a pas débuté.

3. Revendications spécifiques de la CGT

Les remontées du terrain mettent en évidence des problématiques récurrentes :

- installations de climatisation absentes ou défaillantes ;
- manque de réactivité dans l'adaptation des horaires ;
- télétravail exceptionnel soumis à l'accord de la hiérarchie ;
- manque d'EPI adaptés ;
- manque de protection, même temporaire (blanc de Meudon, couvertures réfléchissantes...), des fenêtres
- équipes HSE démunies face aux sollicitations ;
- activation tardive des plans fortes chaleurs.

Afin d'adapter notre organisation aux risques croissants liés aux fortes chaleurs, nous formulons les revendications suivantes afin de mettre en œuvre des mesures de protection immédiates :

- activation des plans fortes chaleurs dès 29°C ;
- ouvertures aux salariés des locaux de la médecine du travail et climatisation de ces locaux lorsqu'ils ne le sont pas ;
- mise en place de protection des fenêtres par doubles vitrages adaptés, par des stores extérieurs, ou en cas d'impossibilité par des éléments réfléchissants temporaires ;
- harmonisation des bonnes pratiques (ventilateurs, brumisateurs, stores extérieurs, réduction de l'albédo des bâtiments) ;
- paramétrage des logiciels pour permettre le badgeage dès 6h30 en été ;
- mise à jour du catalogue EPI (casquettes rafraîchissantes, pantalons adaptés, chaussures adaptées) ;
- installation d'indicateurs de température et d'humidité dans les bâtiments ;
- activation du télétravail de protection sans validation managériale ;
- réduction du temps de travail lorsque les températures dépassent les seuils recommandés par l'INRS ;
- possibilité de chômage technique sans perte de salaire en cas de conditions extrêmes...

Ces revendications de la CGT rejoignent des recommandations établies et constituent une base solide pour renforcer la prévention dans nos établissements.

4. Revendications formelles auprès de la Direction générale

Nous revendiquons les points suivants :

4.1 État des lieux immédiat

- un recensement complet des locaux climatisés sur les 3 sites d'Ile-de-France ;
- le nombre de ventilateurs disponibles et leur répartition ;
- la capacité réelle des salles climatisées par centre ;
- l'identification des bâtiments dont les fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir ;
- la liste des bâtiments climatisables à moyen et long terme par centre ;
- les mesures prévues en cas de panne de climatisation, notamment dans les bâtiments sans ouverture possible.

4.2 Mesures à court et moyen terme

- Plan de climatisation des bâtiments identifiés comme critiques ;
- Travaux d'isolation et d'occultation ;
- Mise à jour du catalogue EPI ;
- Mise à jour du DUERP et du PAPRI Pact avec un budget dédié.
- Plan d'adaptation climatique pour l'ensemble des sites ;
- Intégration des recommandations INRS et OMS (température adaptée entre 16°C et 24°C) ;
- Stratégie de rénovation des bâtiments anciens ;

- Stratégie pour les nouveaux bâtiments afin d'éviter les erreurs constatées ailleurs (notamment dans le bâtiment N, bâtiment en dépendance totale de climatisation) ;
- Végétalisation des centres.

5. Question centrale

Que prévoit la Direction générale pour protéger les salarié-es face à des étés de plus en plus chauds, des épisodes de chaleur extrême récurrents, et des bâtiments qui ne sont pas adaptés à cette nouvelle réalité climatique ?

Nous demandons un plan d'action global pour l'ensemble des centres de l'ONERA, un calendrier précis, et une communication transparente sur les mesures engagées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Délégués Syndicaux Centraux de la CGT-ONERA

Bernard TANGUY

Arnaud RISTORI

Copies :

- Monsieur Jean LEGER, Secrétaire Général
- Madame Charlotte HAURIE, DRH
- Monsieur Anthony DROUAIRE, Directeur de cabinet
- Madame Karine EDRIC-BRICHARD, Médecin du Travail de l'ONERA
- Madame OTT, Inspectrice du Travail
- Mesdames et Messieurs les élus au CSEC et aux CSE
- Mesdames et Messieurs les Représentants de Proximité
- Mesdames et Messieurs les membres de la CSSCT-C